



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Exco & Associés



Exco & Associés
L'Aiglon
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
France

Crédit Mutuel Antilles Guyane

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes globalisés – périmètre
réglementaire**

Exercice clos le 31 décembre 2011
Crédit Mutuel Antilles Guyane
Rue du professeur Raymon Garcin
97200 Fort de France
Ce rapport contient 41 pages
Référence : AB 12 2 13



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Exco & Associés



Exco & Associés
L'Aiglon
42, avenue de la Grande Armée
75017 Paris
France

Crédit Mutuel Antilles Guyane

Siège social : Rue du Professeur Raymond Garcin – 97200 Fort de France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes globalisés – périmètre réglementaire

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes globalisés – périmètre réglementaire – du Crédit Mutuel Antilles Guyane tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes globalisés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes globalisés – périmètre réglementaire – ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes globalisés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes globalisés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités rentrant dans le périmètre de la globalisation.



2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain marqué par la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes globalisés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes globalisés.

Paris La Défense, le 9 mai 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Toulouse, le 9 mai 2012

EXCO et Associés

Jean-Marie Ferrando
Associé

FEDERATION DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE

(Comptes globalisés)

Adresse : Rue du professeur R. Garcin 97200 Fort de France

Siret : 682 033 261 00016

Bilan au 31 décembre 2011

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2011	31/12/2010	% d'évolution
Caisse, banques centrales, C.C.P	15 725	13 452	17
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de	219 205	170 136	29
Opérations avec la clientèle	1 387 857	1 334 838	4
Obligations et autres titres à revenu			
Actions et autres titres à revenu	35		
Participations et autres titres détenus à	516	537	-4
Parts dans les entreprises liées	3 896	3 611	8
Crédit-bail et location avec option			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	633	688	-8
Immobilisations corporelles	11 813	9 739	21
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	23 907	21 811	10
Comptes de régularisation	19 080	17 572	9
Total de l'actif	1 682 667	1 572 384	7

Passif	31/12/2011	31/12/2010	% d'évolution
Banques centrales,			
Dettes envers les établissements de	305 675	262 149	17
Opérations avec la clientèle	1 063 349	1 033 850	3
Dettes représentées par un titre	22 524	21 315	NS
Autres passifs	15 320	15 232	1
Comptes de régularisation	28 662	15 702	83
Provisions	19 152	17 134	12
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	79 531	70 401	13
Capitaux propres hors FRBG	148 454	136 601	9
Capital souscrit	53 043	51 578	3
Primes d'émission			
Réserves	84 010	76 292	10
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et			
Report à nouveau (+/-)	-283	-3 496	NS
Résultat de l'exercice (+/-)	11 684	12 227	-4
Total du passif	1 682 667	1 572 384	7

Hors bilan	31/12/2011	31/12/2010	% d'évolution
Engagements donnés :			
Engagements de financement	154 446	128 167	21
Engagements de garantie	27 264	12 470	119
Engagements sur titres	0	0	NS
Engagements reçus :			
Engagements de financement	40 400	40 400	0
Engagements de garantie	54 913	51 033	8
Engagements sur titres	0	0	NS

FEDERATION DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE
(Comptes globalisés)

Compte de résultat au 31 décembre 2011
(En milliers d'euros.)

	31/12/2011	31/12/2010	% d'évolution
Intérêts et produits assimilés	80 765	79 542	2
Intérêts et charges assimilées	-28 769	-29 011	-1
Produits sur opérations de crédit-bail			
Charges sur opérations de crédit-bail			
Produits sur opérations de location			
Charges sur opérations de location			
Revenu des titres à revenu variable	21	27	-22
Commissions (produits)	32 108	30 764	4
Commissions	-5 995	-5 539	8
Gains ou pertes sur opérations des	194	133	46
Gains ou pertes sur opérations des	-3		
Autres produits d'exploitation	490	454	8
Autres charges d'exploitation bancaire	-864	-1 031	-16
Produit net bancaire	77 947	75 339	3
Charges générales d'exploitation	-39 644	-38 026	4
Dotations aux amortissements et aux	-1 220	-1 108	10
Résultat brut d'exploitation	37 083	36 205	2
Coût du risque	-5 457	-3 638	50
Résultat d'exploitation	31 626	32 567	-3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	42	-14	-400
Résultat courant avant impôt	31 668	32 553	-3
Résultat exceptionnel	5	44	-89
Impôts sur les bénéfices	-10 859	-10 890	0
Dotations/reprises de FRBG et	-9 130	-9 480	-4
Résultat net	11 684	12 227	-4

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31/12/2011

La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central au sens des dispositions des articles 511-30 et suivants du Code monétaire et financier. L'organe central est chargé de veiller à la cohésion du réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements affiliés, en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir leur liquidité et leur solvabilité. Au Crédit Mutuel, ces dispositions se traduisent notamment par l'alimentation, à hauteur de 2% des dépôts, d'un compte ouvert à la Caisse centrale du Crédit Mutuel destiné à garantir, en cas de besoin, la liquidité des affiliés.

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impact de la crise financière

Conformément aux recommandations de transparence financière édictées par le Groupe de Travail associant le Secrétariat Général de la Commission Bancaire, la Fédération Bancaire Française et l'Autorité des Marchés Financiers, le Crédit Mutuel Antilles-Guyane confirme qu'il ne détient ni ne présente aucune exposition à des risques sur les produits complexes et illiquides, et n'a donc enregistré aucune perte de valeur sur ce même type de produits.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sont établis en milliers d'euros.

Les comptes globalisés qui sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables généraux ainsi qu'aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- La continuité de l'exploitation
- La permanence des méthodes
- L'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n°2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

1.1 Principes et périmètre de globalisation des comptes

La globalisation des comptes est une opération qui consiste à agréger les comptes individuels des différentes entités du périmètre.

Elle comporte essentiellement comme opérations :

- Le cumul des comptes sociaux individuels,
- L'élimination des opérations réciproques (actif, passif, charges, produits et hors bilan),
- L'élimination des titres de participation et des dividendes perçus entre sociétés incluses dans le périmètre de globalisation.

Les entités qui forment le périmètre de globalisation au 31 décembre 2010 sont :

- La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (association loi 1901)
- Vingt trois caisses locales (Société Coopérative à Capital Variable)
- La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Société Coopérative à Capital Variable)

1. 2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été enregistrée durant l'exercice 2011.

1. 3 Evaluation des créances et dettes

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts.

Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat.

Au bilan, les commissions reçues qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

1. 4 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale.

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale est de 18.574€ au 31/12/2011

1. 5 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- En cas de survenance d'une échéance impayée de plus de neuf mois aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement , de plus de trois mois pour les autres concours.
- Lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.).
- Lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

Le système de « contagion » est en vigueur dans le groupe, à savoir, la classification en créance douteuse d'un encours accordé à une personne physique ou morale entraîne l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts comptabilisés des créances douteuses sont provisionnés à 100%.

Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence.

Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC 2002/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes de déclassement automatiques, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

1. 6 Les titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation détenus par le groupe sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence à la situation nette est inférieure au prix d'acquisition.

1.7 Opérations sur titres

Le poste du bilan Actions et autres titres à revenu variable enregistre des titres de placement .

Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié par le règlement CRC n° 2000/02, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

1.8 Les immobilisations

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

1.9 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice.

Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture.

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1. 10 Instruments financiers à terme (micro -couverture ferme)

Aucun contrat de taux d'intérêt n'a été conclu au cours de l'exercice 2011 et , et quatre sont arrivés à échéance, ce qui porte l'encours global à 134.000k€ .Ils ont été conclus pour couvrir des emprunts à taux variable contre une hausse des taux, en souscrivant des swaps taux fixe contre taux variable.

	Contrat	Devises	Début	Échéance	Jambe reçue	Jambe payée	Nominal	0-1 an	1-5 ans	+ de 5 ans
CM-CIC	2293350	EUR	08/10/2008	10/10/2013	1,58%	4,07%	-6 000 000		-6 000 000	
CM-CIC	2293358	EUR	08/10/2008	10/10/2014	1,58%	4,11%	-11 000 000		-11 000 000	
CM-CIC	2293358	EUR	08/10/2008	10/10/2012	1,58%	4,00%	-8 000 000	-8 000 000		
CM-CIC	2293381	EUR	08/10/2008	10/10/2012	1,58%	4,00%	-28 000 000	-28 000 000		
CM-CIC	2317388	EUR	28/11/2008	02/12/2015	1,54%	3,53%	-2 000 000		-2 000 000	
CM-CIC	2317428	EUR	28/11/2008	02/12/2015	1,54%	3,53%	-2 000 000		-2 000 000	
CM-CIC	2317448	EUR	28/11/2008	02/12/2014	1,54%	3,40%	-14 000 000		-14 000 000	
CM-CIC	2317453	EUR	28/11/2008	02/12/2013	1,54%	3,28%	-11 000 000		-11 000 000	
CM-CIC	2317461	EUR	28/11/2008	03/12/2012	1,54%	3,17%	-7 000 000	-7 000 000		
CM-CIC	2371340	EUR	13/02/2009	18/02/2013	1,54%	2,53%	-11 000 000		-11 000 000	
CM-CIC	2371384	EUR	13/02/2009	17/02/2014	1,54%	2,73%	-13 000 000		-13 000 000	
CM-CIC	2371393	EUR	13/02/2009	17/02/2012	1,54%	2,26%	-21 000 000	-21 000 000		
							Total	-134 000 000	-84 000 000	-70 000 000
										0

1. 11 Engagements à long terme accordé aux salariés.

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité.

1. 11. 1 Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles les employeurs et leurs salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers d'un contrat d'assurance de type article 83 CGI qui assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies.

1. 11. 2 Indemnités de fin de carrière et primes de médailles du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire

- Engagement de fin de carrière

Un ajustement a été effectuée dans le courant de l'exercice 2011 pour un montant de 248k€, le total d'engagement retenu s'élève ainsi à 1.485k€ qui est couvert à 100%.

La gestion des fonds ainsi constitués est déléguée par contrat aux Assurances du Crédit Mutuel

- Engagement médailles du travail

Un ajustement a été effectuée dans le courant de l'exercice 2011 pour un montant de 91k€, le total s'engagement retenu s'élève ainsi à 255k€

La gestion des fonds ainsi constitués est déléguée par contrat aux Assurances du Crédit Mutuel

1. 11. 3 Droit Individuel de formation

Le Crédit Mutuel Antilles - Guyane n'a pas signé d'accord relatif au Droit Individuel de Formation et les dépenses de formation sont comptabilisées en charge au titre de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Concernant l'année 2011, 24heures ont été prises par les salariés dans le cadre du Droit Individuel de Formation et le stock d'heures acquises au 31/12/2011 s'élève à 30.447 heures.

1. 12 Les provisions pour risques et charges

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net.

Les entités incluses dans le périmètre de globalisation peuvent être parties à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane constituent une provision forfaitaire sur les crédits. Son assiette repose sur les crédits mis en force durant l'exercice.

1. 12. 1 Provision épargne logement.

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- Pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- Pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

En milliers d'euros	Solde 2010	Solde 2011	Provision 2010	Provision 2011
Plans d'épargne-logement	109 480	112 533	1 197	574
- dont tranche d'ancienneté de 0 - 4 ans	64 660	8 965	969	134
- dont tranche d'ancienneté de 4 - 10 ans	25 590	65 137	110	395
- dont tranche d'ancienneté de plus de 10 ans	19 230	38 431	118	45
Comptes d'épargne-logement	24 070	24 489	334	380
Prêts épargne-logement	7 700	6 826	112	98

L'encours de crédit octroyés au titre des CEL et PEL au 31/12/2011 est de 1 896 k€ et 4 930k€.

1. 12. 2 Les fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement CRBF-90-02 relatif aux fonds propres, ce fonds est constitué des montants que les entités décident d'affecter à la couverture de tels risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents à la profession bancaire, parmi lesquels l'exposition aux risques de taux et de contrepartie.

Au 31 décembre 2011, les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 79.531 K€, après dotation nette de 9.130 K€ au titre de l'exercice.

1. 13 Impôts sur les bénéfices

Le poste "Impôt sur les bénéfices" d'un montant de 10.859 k€ comprend :

- L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré de la contribution sociale ;
- Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents ;
- L'étalement de la charge liée aux crédits d'impôt sur avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété (prêts à taux zéro) ;
- En cas de report en arrière des déficits fiscaux, le produit lié à la constatation de la créance sur le Trésor Public.

A compter de 2008, la collectivité de Saint Martin a réduit les taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés, le taux normal est ramené à 22,22%, notre caisse locale a été concernée par ce changement.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et la contribution sociale sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les banques distribuent à leur clientèle des avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété relevant du décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005. Le coût de ces prêts, sans intérêt pour la clientèle, est pris en charge par l'Etat sous la forme d'un crédit d'impôt, lui-même imposable. En application de l'avis n° 2007-B du Comité d'urgence du CNC, la constatation de la charge d'impôt sur les crédits d'impôt obtenus au titre de ces avances est étalée selon une méthode actuarielle, concomitamment au produit d'intérêt déjà enregistré sur la durée de vie de ces prêts.

1. 14 Informations diverses

1.14-1 Paradis-fiscaux- Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

1.14-2 Rémunérations allouées à l'ensemble des membres des conseils d'administration.

Le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 56 k€

1.14-3 Effectif moyen

L'effectif moyen est de 302 salariés

1.14-4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève pour 2011 à 60 k€.

Ces honoraires ont été facturés au titre du contrôle légal des comptes.

1.14-5 Mécanisme d'émission et de remboursement du capital des caisses de Crédit Mutuel

Les caisses de crédit mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles (valeur nominale 15 euros)
- de parts B négociables.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au moins une part A. La part de catégorie B a une valeur nominale fixée à 1 euro, le montant minimum de détention et de rachat par sociétaire est de 75 parts.

Le montant maximum de parts B que le sociétaire peut souscrire est fixé par le Conseil d'administration de la fédération.

Le total des parts de la catégorie B émises par la Caisse ne peut excéder 12,5% de ses dépôts comptables.

Le sociétaire peut demander le remboursement de tout ou partie de ses parts B en observant un préavis de cinq ans. Le capital social de la Caisse peut diminuer dans les limites fixées par l'article 13 de la loi du 10 septembre 1947. Le remboursement de part sociale est soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration de la Caisse locale.

En cas de dissolution, transformation, fusion ou autre, les parts de la catégorie B seront remboursées en priorité.

Au 31 décembre 2011, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 10.611 K€ au titre des parts A, contre 10.509K€ au 31 décembre 2010,
- 42.432 K€ au titre des parts B, contre 41.069K€ au 31 décembre 2010,

1.14-6 Information sur les événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif, postérieur à la clôture des comptes de 2011.

1. 15 Produits et charges exceptionnels

Il s'agit des produits et charges qui sont générés de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

Ont été exclus du résultat exceptionnel :

- Les éléments exceptionnels liés à l'activité courante.
- Les produits ou charges sur exercices antérieurs.

Ces éléments sont enregistrés selon leur nature dans les différents comptes de charges ou de produits du résultat courant.

Ont été également exclus du résultat exceptionnel :

- Les plus ou moins values de cession d'immobilisations.
- Les dotations ou reprises sur provisions réglementées.
- Les subventions versées ou reçues.
- Les abandons de créances.

Ces éléments ont été enregistrés dans les différents comptes de charges et produits prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

DEPRECIATIONS DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE						
	Encours 31/12/2011			Encours 31/12/2010		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Créances saines sur les établissements de crédit	219 205		219 205	170 136		170 136
Créances douteuses sur les établissements de crédit			0			0
Total (poste 3 actif bilan)	219 205	0	219 205	170 136	0	170 136
Créances saines sur la clientèle	1 338 911		1 338 911	1 288 098		1 288 098
Créances douteuses sur la clientèle	94 772	45 826	48 946	91 374	44 634	46 740
Total (poste 4 actif bilan)	1 433 683	45 826	1 387 857	1 379 472	44 634	1 334 838

Parmi les créances douteuses au 31/12/2011, les créances compromises s'élèvent à 9 292k€, et font l'objet de 3 451 k€de dépréciations.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
INFORMATIONS SUR LE BILAN

TITRES DE PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME
(CRC 00/03 annexe 4-3.1.3) - TABLEAU 5

VARIATION, SUR L'EXERCICE, DES PARTICIPATIONS, DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET DES AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	Participations	Parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme
Montant brut en début d'exercice	873	3 635	
Entrées dans l'exercice	0	285	0
- par acquisition		285	
- par transfert			
Sorties dans l'exercice	0	0	0
- par cession			
- par transfert			
Montant brut en fin d'exercice	873	3 920	0
- titres cotés			
- titres non cotés			
Montant cumulé des dépréciations en début d'exercice	336	24	
Dotations aux dépréciations	21		
Reprises sur dépréciations			
Montant cumulé des dépréciations en fin d'exercice	357	24	0
Total net (postes 7 et 8 actif du bilan)	516	3 896	0

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 PORTEFEUILLE TITRES
 (CRC 00/03 annexe 4.3.1.2 du règlement + CRBF 90/01 art.16)
 TABLEAU 4

PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION SELON L'EMETTEUR ET SELON LA COTATION				
Rubriques du bilan	Cotation		Créances rattachées	Total
	Titres cotés	Titres non cotés		
Obligations et autres titres à revenu fixe (poste 5 du bilan)	0	0	0	0
- émis par des organismes publics				0
- émis par d'autres organismes				0
Actions et autres titres à revenu variable (poste 6 du bilan)	39			39
Totaux	39	0*	0	39

*dont titres non cotés négociés sur un marché réglementé : XX euros

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 PORTEFEUILLE TITRES
 (CRC 00/03 annexe 4.3.1.2 du règlement)
 TABLEAU 3

PORTEFEUILLE TITRES : DIFFERENCES PRIX ACQUISITION / PRIX DE REMBOURSEMENT ET VALEUR DE MARCHÉ / VALEUR D'ACQUISITION, PAR PORTEFEUILLE				
	Portefeuille de Placement	Portefeuille d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement - négatives (px d'acquisition < prix de remboursement) - positives (px d'acquisition > prix de remboursement)	0	0		0
Différences entre valeur de marché et valeur d'acquisition - moins values latentes (1) (valeur d'acquisition > valeur de marché) - plus values latentes (valeur d'acquisition < valeur de marché)	3	0	0	3
	3			3
				0

(1) : ces montants font l'objet d'une dépréciation

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.4 du règlement + art. 532-2/2 du PCG 99/03) - TABLEAU 9

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES						
	Montant début d'exercice	Acquisitions / Dotations	Réévaluations (+ / -)	Cessions / Mises au rebut / Reprises	Montant fin d'exercice	
Immobilisations corporelles (poste 12 actif du bilan)						
- Montant brut	23 319	4 978		2 303	25 994	
- Amortissements	13 580	1 217		616	14 181	
- Dépréciations	0				0	
- Montant net	9 739				11 813	
Immobilisations incorporelles (poste 11 actif du bilan)						
- Montant brut	696	80		129	647	
- Amortissements	8	6			14	
- Dépréciations	0				0	
- Montant net	688				633	

Le montant des terrains et constructions utilisés pour une autre destination au 31/12/2011 s'élève à 306€et 866€

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.5 du règlement)
 TABLEAU 10

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUEES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE (ACTIF ET PASSIF DU BILAN)						
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Dotations brutes	Reprises	Autres variations (fluctuations du cours de change ...)	Stock à la clôture de l'exercice	
Dépréciations de créances (actif)	44 634	11 438	10 246		45 826	
Provisions sur engagements par signature (passif)	153	91	11		233	
Autres dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (passif)	11 782	1 744	17		13 509	
· Dont dépréciations et provisions constatées en couverture des risques pays	0				0	

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
INFORMATIONS SUR LE BILAN
PROVISIONS

(CRC 00/03 annexe 4-3.1.8 et 4.3.1.8bis du règlement) - TABLEAU 15

PROVISIONS						
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés et repris au cours de l'exercice	Stock à la clôture de l'exercice	
Provisions relatives à des opérations bancaires ou connexes à l'activité bancaire	17 134	3 818	1 800	0	19 152	
- Provisions pour retraites	0				0	
- Provisions pour impôts	0				0	
- Provisions pour restructuration	0				0	
- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie et sur engagements par signature	11 934	1 835	28		13 741	
- Provisions Epargne -Logement...	1 643	2	613		1 032	
- ...						
- Autres provisions	3 557	1 981	1 159		4 379	
Provisions relatives à des opérations non bancaires ou non connexes à l'activité bancaire (par catégorie de provisions)						
- ...						
- ...						
Total du poste 7 du bilan	17 134	3 818	1 800	0	19 152	

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 CAPITAUX PROPRES
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.9.A du règlement)
 TABLEAU 16

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LES EXERCICES 2011 ET 2010					
	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice (+/-)	Fin d'exercice	
Total des capitaux propres hors réserves	60 309	73	4 062	64 444	
Total des réserves (poste 13 du bilan NC)	76 292	10 858	-3 140	84 010	
- Réserve légale	4 055	619		4 674	
- Réserves statutaires	68 939	10 239	-2 169	77 009	
- Autres réserves	3 298		-971	2 327	
Total	136 601	10 931	922	148 454	

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 AUTRES POSTES DU BILAN
 (CRC 00/03 annexe 4-3.1.12 du règlement)
 TABLEAU 21

CREANCES ET DETTES CORRESPONDANT A DES OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LE RESEAU (POUR LES ETABLISSEMENTS AFFILIES A UN ORGANE CENTRAL)	Informations au 31/12/2011			Informations au 31/12/2010	
	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau	Total du poste
Créances sur les établissements de crédit (poste 3 actif du bilan)	219 205	120 993	170 136	65 357	
Dettes envers les établissements de crédit (poste 2 passif du bilan)	305 676	272 302	262 149	254 000	

VENTILATION DES POSTES "AUTRES ACTIFS" ET "AUTRES PASSIFS" DU BILAN

	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Autres actifs	23 907	21 811
- Débiteurs divers	10	21
- Prime d'épargne logement	1 360	1 661
- Gestion collective codevi		
- Etat	17 381	12 068
- Certificats d'association		
- Dépôts et cautionnement	420	427
- Stock d'immeubles	549	503
- autres	4 187	7 131
Dont créances rattachées	0	0
Autres passifs	15 320	15 232
- Dette représentative de titres empruntés		
- Créiteurs divers		
- Comptes de règlement relatifs aux opérations sur		
- Etat	11 955	12 561
- Salariés	627	444
- Organismes sociaux	2 053	1 655
- Autres	685	572
Dont dettes rattachées		

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE BILAN
 AUTRES POSTES DU BILAN
 (CRC 00/03 annexe 4.3.1.12 du règlement)
 TABLEAU 24

VENTILATION DES POSTES "COMPTES DE REGULARISATION" DU BILAN		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Comptes de régularisation actif	19 080	17 572
- Valeurs à l'encaissement	6 566	6 015
- Comptes d'ajustement sur instruments financiers		
- Produits à recevoir	1 275	907
- Charges constatées d'avance	39	23
- autres	11 200	10 627
Dont créances rattachées		
Comptes de régularisation passif	28 662	15 702
- Produits constatés d'avance	9 279	7 854
- Charges à payer	6 301	5 696
- Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
- autres	13 082	2 152
Dont dettes rattachées		

(1) : catégories données à titre d'exemple

DUREE RESIDUELLE : VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE, DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE						
	Durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois	Durée résiduelle de trois mois à un an	Durée résiduelle de un à cinq ans	Durée résiduelle de plus de cinq ans	Créances et dettes rattachées (1)	Total
Créances sur les établissements de crédit	107 273	0	16 255	93 396	2 281	219 205
- à vue	103 739					103 739
- à terme	3 534		16 255	93 396	2 281	115 466
Créances sur la clientèle	145 091	123 730	432 025	682 889	4 121	1 387 856
- créances commerciales	762					762
- autres concours à la clientèle	106 455	123 730	432 025	682 889	2 454	1 347 553
- comptes ordinaires débiteurs	37 874				1 667	39 541
- opérations d'affacturage					0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Dettes envers les établissements de crédit	59 156	140 157	101 824	3 302	1 237	305 676
- à vue	12 102					12 102
- à terme	47 054	140 157	101 824	3 302	1 237	293 574
Opérations avec la clientèle	714 139	37 813	251 307	58 149	1 941	1 063 349
- comptes d'épargne à régime spécial	276 246	11 115	40 456	31 302	0	359 119
- à vue	218 280					218 280
- à terme	57 956	11 115	40 456	31 302		140 829
- autres dettes	437 893	26 698	210 851	26 847	1 941	704 230
- à vue	369 920					369 920
- à terme	67 973	26 698	210 851	26 847	1 941	334 310
Dettes représentées par un titre	6 723	648	15 000	0	153	22 524
- bons de caisse	6 723	648	15 000		40	7 411
- titres du marché interbancaire et titres de créances négociables					113	15 113
- emprunts obligataires					0	0
- autres dettes représentées par un titre					0	0
Total	1 032 382	302 348	816 411	837 736	9 733	2 998 610

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
INFORMATIONS SUR LE BILAN

PEL - CEL

(Avis du CNC n°2006-02 art. 4) - TABLEAU 26

	0-4 ans*	4-10 ans*	+10 ans*	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	8 965	65 137	38 431	112 533
Montant des provisions sur PEL	134	395	45	574
Dotations Provisions PEL	0	0	0	
Reprises Provisions PEL	0	0	0	
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				24 489
Montant des provisions sur CEL				360
Dotations Provisions CEL				
Reprises Provisions CEL				
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL	0	0	0	4 930
Montant des provisions sur prêts PEL	0	0	0	98
Dotations Provisions PEL	0	0	0	
Reprises Provisions PEL	0	0	0	
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des CEL				1 896
Montant des provisions sur prêts CEL				
Dotations Provisions CEL				
Reprises Provisions CEL				

*A renseigner si la ventilation par tranche d'ancienneté est possible à obtenir

En milliers d'euros	Solde 2010	Solde 2011	Provision 2010	Provision 2011
Plans d'épargne-logement	108 480	112 533	1 197	574
- dont tranche d'ancienneté de 0 - 4 ans	64 660	8 965	969	134
- dont tranche d'ancienneté de 4 - 10 ans	25 590	65 137	110	395
- dont tranche d'ancienneté de plus de 10 ans	19 230	38 431	118	45
Comptes d'épargne-logement	24 070	24 489	334	360
Prêts épargne-logement	7 700	6 826	112	98

L'encours de crédit octroyés au titre des CEL et PEL au 31/12/2011 est de 1 896 k€ et 4 930k€.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 PRODUITS ET CHARGES D'INTERET
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.1 du règlement)
 TABLEAU 1

INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Intérêts et produits assimilés (1) (poste 1 compte de résultat) :	80 765	79 542
- opérations avec des établissements de crédit	5 240	3 883
- opérations avec la clientèle	75 516	75 649
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	9	10
- autres intérêts et produits assimilés		

(1) : y compris les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables ou récupérations de créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 PRODUITS ET CHARGES D'INTERET
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.1 du règlement)
 TABLEAU 2

INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Intérêts et charges assimilées : (poste 2 compte de résultat) :	28 769	29 011
- opérations avec des établissements de crédit	11 569	13 374
- opérations avec la clientèle	16 498	14 894
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	702	743
- opérations relatives à des dettes subordonnées du poste 8 du bilan		
- autres intérêts et charges assimilées		

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 REVENU DES TITRES A REVENU VARIABLE
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.2 du règlement)
 TABLEAU 3

REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Revenus des titres à revenu variable (poste 7 compte de résultat) relatifs aux :	21	27
- Actions et autres titres à revenu variable (poste 6 actif bilan)		
- Participations et autres titres détenus à long terme (poste 7 actif bilan)	21	27
- Autres parts dans les entreprises liées (poste 8 actif bilan)		

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 COMMISSIONS
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.3 du règlement)
 TABLEAU 4

COMMISSIONS		
	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		4
Opérations avec la clientèle	12307	9
Opérations sur titres		71
Opérations sur change	48	
Opérations sur instruments financiers à terme	395	
Prestations de services financiers	19358	5 911
...		
...		
Total des postes 8 et 9 compte de résultat	32108	5995

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 GAINS OU PERTES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.4 du règlement)
 TABLEAU 5

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Opérations sur titres de transaction		
Opérations sur change	194	133
Opérations sur instruments financiers à terme		
Total du poste 10 compte de résultat	194	133

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 GAINS OU PERTES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.3 du règlement)
 TABLEAU 6

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (POSTE 11 COMPTE DE RESULTAT)				
	Plus et moins values réalisées		Dépréciations	
	Moins values	Plus values	Dotations	Reprises
Opérations sur titres de placement			3	
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille				
Total (net :)	0	0	3	0

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.5 du règlement)
 TABLEAU 7

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE (POSTE 12 COMPTE DE RESULTAT)	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Produits des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun		
Charges refacturées à l'exception des charges refacturées au franc le franc		
Transferts de charges		
Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat		
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire	32	36
Produits sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire	458	418
Produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes		
...		
Total	490	454

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
 COMPTE DE RESULTAT
 CHARGES DE PERSONNEL
 (CRC 99/07 § 424)
 TABLEAU 1

EFFECTIF MOYEN OU QUOTE-PART D'EFFECTIF MOYEN DES ENTREPRISES CONSOLIDEES RESPECTIVEMENT PAR INTEGRATION GLOBALE OU PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE	Informations 31/12/2011	Informations 31/12/2010
Effectif moyen	303	302
- Dont employés	52	59
- Dont gradés	169	165
- Dont cadres	82	78

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.5 du règlement)
 TABLEAU 8

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE (POSTE 13 COMPTE DE RESULTAT)		
	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Charges des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun	201	142
produits rétrocédés à l'exception des produits rétrocédés au franc le franc		
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire		
Charges sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire		
Charges provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes	663	889
...		
Total	864	1031

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.6 du règlement)
 TABLEAU 9

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (POSTE 15 COMPTE DE RESULTAT)	Montants 31/12/2011	Montants 31/12/2010
Frais de personnel :	24300	23052
- Salaires et traitements	14438	13736
- Charges de retraites	1647	1612
Dont charges constatées au titre des régimes à cotisations définies*		
- Autres charges sociales	6127	5765
- Intéressement et participation des salariés	2088	1939
Autres frais administratifs	15344	14 974
Total	39644	38026

* Poste à indiquer et renseigner si concerné et si application de la recommandation 2003-R01 du CNC

COUT DU RISQUE		
	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions liées à des créances	-10640	-9503
<i>Dont dotations aux provisions ART13</i>	-2712	-1771
Dotations aux provisions liées à des opérations de hors bilan		
Dotations aux provisions liées à d'autres risques et charges sur crédits	-1835	-1461
Créances irrécouvrables	-2628	-2392
Reprises de provisions liées à des créances	9434	9597
<i>Dont reprise de provision ART13</i>	2114	1934
Reprises de provisions liées à des opérations de hors bilan		0
Reprises de provisions liées à d'autres risques et charges sur crédits	29	19
Récupération des créances amorties	183	102
Total	-5 457	-3 638

Le montant total des créances passé en pertes au 31/12/2011 est de 2628 k€

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES
 (CRC 00/03 annexe 4.3.3.8 du règlement)
 TABLEAU 11

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (POSTE 20 COMPTE DE RESULTAT)		
	Gains ou pertes 31/12/2011	Gains ou pertes 31/12/2010
Sur immobilisations corporelles	63	14
Sur immobilisations incorporelles		
Sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	-21	
Total	42	14

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES						
	Résultat courant				Résultat exceptionnel	
	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)	
Base	31 962	3 021	550			
Taux d'imposition	33,33%	22,22%	15%			
Impôt brut correspondant	10 652	671	83			
Crédits d'impôts, avoirs fiscaux et imputations	631					
Autres éléments (dont impôts additionnels)	84					
Impôt net (total) :	10 105	671	83			